



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI**  
23, rue de la Fabrique  
Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0  
Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722  
<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

## Avis public

### DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – PROJET TRANSPORT MARTIN BEAULIEU ET KATHY OUELLET – ZONE 11 AGF – ZONE AGRICOLE (LPTAA)

Suite à la demande formulée par la résolution 18-09-255, le conseil municipal a étudié les questions et critères formulés par l'aménagiste de la MRC de La Mitis. En réponse à ces questions, le conseil formule la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain occupé par la cantine ne peut être envisagé pour des questions d'espace manquant et que des projets d'agrandissement et de développement auront comme résultat d'occuper une plus grande partie de ce terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain (voir annexe) démontre qu'il n'existe aucun espace approprié disponible à l'intérieur du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire maintenir sur son territoire des travailleurs autonomes et des travailleurs artisans afin de maintenir sa vitalité économique;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur visé apparaît de moindre impact, compte-tenu qu'un commerce est déjà présent à proximité, qu'un boisé fait office d'écran protecteur sur les lignes latérales et arrière de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain, étant adjacent à une route collectrice, évite la circulation du camionnage dans des rues résidentielles;

#### POUR CES MOTIFS :

18-11-302 Il est proposé par madame Francine Bezeau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de La Mitis d'accueillir la présente demande de modification du règlement de zonage entamée par la résolution 18-09-255 et de procéder à la préparation du projet de règlement.

Adoptée

Toute personne qui le désire peut consulter ledit projet de règlement pendant les heures régulières d'ouverture du bureau municipal au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici, du lundi au vendredi.

DONNÉ À SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, CE 6<sup>ÈME</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2018.



DENIS OUELLET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÈS.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6 novembre 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de novembre 2018.



DENIS OUELLET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL & SECRÉTAIRE TRÈS.